

Table des matières

Chronique d’une disparition annoncée : la prescription de l’action publique en état de mort clinique après la loi du 9 avril 2024	7
PIERRE MONVILLE et MATHILDE DASNOY-SUMELL	
Introduction	8
Section 1. Présentation de la loi du 9 avril 2024 « droit de la procédure pénale I »	9
§ 1. Une remise à plat complète du régime de la prescription de l’action publique	9
§ 2. Les motivations affichées par le législateur	10
Section 2. Les éléments intangibles du calcul de la prescription de l’action publique	11
§ 1. Notions et caractéristiques	11
§ 2. Causes de suspension	12
§ 3. Actes interruptifs	14
§ 4. Application à tout le droit pénal spécial	14
Section 3. Le régime de l’imprescriptibilité : les faits pour lesquels la prescription n’existe plus	15
§ 1. Les infractions imprescriptibles sous l’égide de l’ancienne loi	15
§ 2. Les nouvelles infractions imprescriptibles en application de la loi du 9 avril 2024	16
Section 4. Présentation schématique du calcul de la prescription de l’action publique	18
§ 1. Le calcul de la prescription de l’action publique tel que régi par les dispositions de la loi du 9 avril 2024	18
a) Caractéristique générale du nouveau régime de la prescription de l’action publique : un délai pour agir et non plus pour juger	18
b) Présentation schématique du calcul de la prescription ..	20

§ 2. Le calcul de la prescription de l'action publique selon les règles applicables avant l'entrée en vigueur de la loi du 9 avril 2024	21
a) Caractéristique générale : le délai de prescription est un délai pour juger.....	21
b) Présentation schématique du calcul de la prescription..	21
Section 5. Les aspects techniques du calcul de la prescription de l'action publique.....	22
§ 1. Les paramètres du calcul de la prescription de l'action publique pour les faits commis après le 28 avril 2024.....	23
a) Les délais de prescription applicables	23
b) Le (non-)impact de la dénaturation de l'infraction sur la détermination du délai applicable.....	23
c) Le point de départ de la prescription	24
d) Les causes de suspension de la prescription.....	27
§ 2. Les paramètres du calcul de la prescription de l'action publique pour les faits commis avant le 28 avril 2024	29
a) Les délais de prescription applicables	29
b) L'impact de la dénaturation de l'infraction sur la détermination du délai applicable	30
c) Le point de départ de la prescription	31
d) Les causes de suspension de la prescription.....	31
1° Présentation.....	31
i. <i>Les causes légales</i>	32
ii. <i>Les causes jurisprudentielles</i>	34
2° Impact de la cause de suspension	35
e) Les actes interruptifs de la prescription	36
1° Notions et conditions.....	36
i. <i>L'acte doit constituer un acte de poursuite ou d'instruction</i>	36
ii. <i>L'acte doit avoir été accompli par l'autorité qualifiée</i>	36
iii. <i>L'acte doit être régulier</i>	37
iv. <i>L'acte doit avoir été accompli dans le délai primaire</i>	38
2° Effet des actes interruptifs.....	38
Section 6. Le point de suture entre les nouvelles et anciennes dispositions applicables en matière de prescription : le droit transitoire.....	39

Section 7. Une curiosité de la loi du 9 avril 2024 : la prescription comme sanction du dépassement du délai raisonnable.....	42
Conclusions.....	44

**Les dernières nouveautés en droit de la procédure pénale :
la compétence extraterritoriale des juridictions belges,
le régime des repentis et le plaider coupable 47**

ANTHONY RIZZO

Introduction	48
Section 1. La réforme des règles de compétence extraterritoriale des juridictions belges.....	48
§ 1. Les « dispositions générales » applicables en matière de compétence extraterritoriale des juridictions belges.....	51
§ 2. La compétence liée à l'auteur de l'infraction (personnalité active – articles 6 à 11)	54
a) La règle générale de compétence fondée sur la personnalité active (article 6 T.P.C.P.P.).....	54
b) Les règles particulières de compétence fondée sur la personnalité active (articles 7 à 11 T.P.C.P.P.).....	58
§ 3. La compétence liée à la victime de l'infraction (personnalité passive – articles 12 à 14/2).....	61
a) La règle générale de compétence liée à la personnalité passive (article 12).....	62
b) Les règles particulières de compétence liées à la personnalité passive (articles 13 à 14/2).....	63
§ 4. La compétence liée à la défense des intérêts de l'État Belge ou d'une institution internationale qui a son siège en Belgique (compétence réelle – articles 14/3 à 14/5).....	70
§ 5. La compétence liée à la défense d'autres intérêts (compétence universelle – articles 14/6 à 14/9).....	74
§ 6. La compétence basée sur le droit européen ou international (article 14/10).....	78
Section 2. Les réformes de la procédure de « plaider coupable » et du régime général des repentis	80
§ 1. La révision de la procédure de reconnaissance préalable de culpabilité	81
a) Le champ d'application matériel de la procédure	82

b) Une procédure relevant de l'opportunité des poursuites du ministère public au sens large (§ 1 ^{er} et § 8).....	83
c) Ce que peut proposer le ministère public en cas de reconnaissance de culpabilité (§ 1 ^{er})	83
d) La procédure peut être menée au cours de l'information, de l'instruction et de la phase de jugement (§ 2).....	84
e) Le déroulement de la procédure : une redéfinition de la place de la victime	85
f) Quelques observations « à chaud »	90
§ 2. La révision du régime des promesses relatives à l'action publique.....	92
a) Une procédure subsidiaire mobilisable par le ministère public face à des infractions graves.....	94
b) Des promesses qui peuvent être faites pendant l'information ou l'instruction	95
c) La « concertation confidentielle » préalable entre le ministère public et le candidat repentí	95
d) Le « <i>memorandum</i> » entre le ministère public et le repentí.....	97
e) La déclaration du repentí.....	99
f) La procédure spécifique de contrôle des mesures particulières de recherche	100
g) La promesse du ministère public dans le cadre de l'exercice de l'action publique et l'homologation (ou non) du <i>memorandum</i>	100
h) Les causes de révocation de la promesse actée au <i>memorandum</i>	104
i) La peine subsidiaire en cas d'irrespect par le repentí des conditions prévues par le <i>memorandum</i>	105
j) La procédure de révocation de la promesse faite au repentí	105
k) Les promesses concernant l'exécution de la peine et lors de la phase de détention.....	106
l) Le contrôle parlementaire.....	107
Conclusion : pas de révolution mais des modifications substantielles à évaluer à l'épreuve de la pratique	107

Quelle place pour le contrôle des droits fondamentaux dans les procédures de transfèrement interétatique de condamnés ? 109

SULIANE NEVEU

Section 1.	Aperçu des procédures de transfert de l'exécution de la peine privative de liberté.....	111
§ 1.	Contextualisation des législations.....	111
§ 2.	La loi du 23 mai 1990.....	114
a)	Autorités compétentes.....	114
b)	Conditions essentielles.....	114
1°	Nationalité ou résidence habituelle du condamné....	114
2°	Double incrimination.....	115
3°	Accord des États et du condamné.....	115
4°	Souhait du condamné et initiative des États.....	117
c)	Adaptation de la peine.....	118
d)	Droit applicable à l'exécution de la peine : <i>locus regit actum</i>	120
e)	Voies de recours et motivation des décisions relatives au transfèrement.....	121
f)	Principe de spécialité et <i>ne bis in idem</i>	121
§ 3.	La loi du 15 mai 2012.....	122
a)	Double régime de consentement de l'État d'exécution	122
b)	Pouvoir discrétionnaire de l'État d'émission et droit d'initiative.....	122
c)	Judiciarisation partielle de la procédure.....	123
d)	Consentement du condamné.....	123
e)	Suppression partielle du contrôle de la double incrimination.....	124
f)	Causes de refus d'exécution.....	125
g)	Adaptation de la peine.....	127
h)	Voies de recours.....	129
i)	Principe de spécialité.....	129
j)	Imposition de délais.....	130
§ 4.	Émergence d'enjeux étatiques dans les procédures.....	130
a)	Intérêt procédural des États.....	130
b)	Intérêts quant aux résultats des procédures.....	131

Section 2. Évolution de la place réservée aux intérêts et droits fondamentaux du condamné	132
§ 1. Perspectives de recours concernant les décisions de transfèrement	132
§ 2. Initiative et consentement du condamné au regard de ses intérêts et droits subjectifs	133
a) Permettre une décision individualisée	133
b) Droit d'initiative et droit à bénéficier du transfèrement	134
§ 3. Décision de transfert de l'exécution de la peine privative de liberté et contrôle du respect des droits fondamentaux.....	141
a) Jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne	141
b) Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	144
Conclusion	150